

Motion votée le 26 mai 2026

"Le CA de l'université Paris-Saclay s'oppose au décret sur les droits d'inscription différenciés qui impose un encadrement renforcé des exonérations accordées aux étudiants internationaux hors Union européenne. D'une part, ce décret remet en cause le principe d'égalité à l'accès à l'enseignement supérieur public français. D'autre part, il ne saurait constituer une réponse durable à la crise budgétaire que connaissent de nombreuses universités, confrontées à un sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université Paris-Saclay fera le nécessaire pour compenser, par exemple grâce à des bourses, auprès des étudiants concernés les droits qu'ils auront payés. En s'élevant contre ce décret, le CA de l'université réaffirme avec force son attachement aux valeurs d'ouverture, de partage, de dialogue et de transmission. Elle appelle aussi à une politique réellement ambitieuse en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'attractivité internationale de la France."

(27 pour, 7 abstentions, 2 contre)